

CHEQUES VACANCES 2024



UTILISATION : Ce titre de paiement nominatif d'une valeur de 10 euros est accepté par divers prestataires de services tels que : Hébergement, restauration, voyages & transport, culture, loisirs (...)
Il vous permet aussi de bénéficier de réductions, avantages et offres spéciales. Vous pouvez consulter le site internet : www.ancv.com. Ces chèques vacances, particulièrement faciles à utiliser, sont valables deux ans après l'année d'émission.

ATTRIBUTION :

Pour commander vos **CHEQUES VACANCES**,
le COS vous invite à retourner le bon de commande ci-dessous dûment complété accompagné
d'une participation de **10 €**. (Chèque libellé à l'ordre du COS).

Avant le 28 Février 2024
Aucune commande ne sera faite après cette date !!!

JE SOUHAITE MES CHEQUES VACANCES FORMULE PAPIER

JE SOUHAITE MES CHEQUES VACANCES FORMULE I-CONNECT

Veuillez indiquer votre adresse mail

Veuillez indiquer votre numéro de téléphone portable

CATEGORIE	MONTANT CHEQUES VACANCES
Célibataire sans enfant où Conjoint adhérent	150 €
Marié sans enfant	150 €
Marié ou célibataire avec 1 enfant *	170 €
Marié ou célibataire avec 2 enfants *	190 €
Marié ou célibataire avec 3 enfants *	210 €
Marié ou célibataire avec 4 enfants *	230 €
Marié ou célibataire avec 5 enfants * etc ...	250 €

* Enfants à charge jusqu'à l'âge de 20 ans

Vous serez informé individuellement de l'arrivée des chèques vacances et des modalités de retrait.

✂

BON DE COMMANDE CHEQUES VACANCES

A RETOURNER AVANT le 28 février 2024

Au C.O.S. Maison Chappert – 6 bis route de Landorthe – 31800 SAINT GAUDENS

NOM et Prénom de l'ADHERENT :

(Joindre le règlement de 10 €)